

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MADAME PAULINE QUELOZ, DEPUTE E INDEPENDANTE, INTITULEE « TRAVAIL AU NOIR DANS LE JURA : DE LA TRANSPARENCE SVP ! » (N° 3035)

En préambule, le Gouvernement rappelle qu'il a signé un contrat de prestations avec l'Association interprofessionnelle des commissions paritaires du Jura (AICPJ) qui prévoit le financement de l'équivalent d'un demi-poste de travail dédié aux contrôles du travail au noir dans les branches conventionnées de la construction. L'autre moitié du poste est consacrée au contrôle du respect des conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire.

Dès lors, les réponses aux questions posées sont les suivantes :

- 1) L'inspecteur du travail au noir a-t-il oui ou non été dénoncé pour avoir engagé lui-même à titre privé du personnel au noir ?**

Oui.

- 2) Cas échéant, y a-t-il eu enquête à l'encontre de l'inspecteur du travail au noir ? Si oui, quel en a été le résultat ?**

L'enquête menée par l'AICPJ n'a révélé aucune irrégularité ou infraction à la loi sur le travail au noir.

- 3) L'enquête dont il est fait mention dans les articles de presse précités était-elle à l'encontre de l'inspecteur du travail au noir ?**

L'enquête a consisté à vérifier les faits qui étaient reprochés à l'inspecteur.

- 4) Le Gouvernement jurassien partage-t-il l'avis des commissions paritaires et renouvelle-t-il donc également sa confiance en l'inspecteur en question ?**

Les faits établis par l'AICPJ et les conclusions qu'elle en a tirées permettent au Gouvernement de poursuivre sa collaboration.

- 5) Jusqu'à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire, le Gouvernement pense-t-il que l'inspecteur en question peut décemment continuer de fonctionner ?**

La lumière sur cette affaire a été faite. Le Gouvernement n'a donc aucune raison objective de remettre en cause sa collaboration avec l'AICPJ.

Delémont, le 14 août 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La Chancelière



Gladys Winkler Docourt